

RCS : TOULOUSE

Code greffe : 3102

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TOULOUSE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 04501

Numéro SIREN : 833 453 442

Nom ou dénomination : MARMAX

Ce dépôt a été enregistré le 25/06/2019 sous le numéro de dépôt B2019/012801

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE TOULOUSE

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n° de dépôt : **B2019/012801**
n° de gestion : **2017B04501**
n° SIREN : **833 453 442 RCS Toulouse**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Toulouse certifie avoir procédé le 25/06/2019 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de la société :

MARMAX - Société à responsabilité limitée
39 rue du Languedoc 31000 Toulouse -FRANCE-

date de clôture : 31/12/2018

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les événements RCS suivants :

Dépôt des comptes annuels



2291230

Désignation de l'entreprise SARL MARMAX		39 rue du Languedoc		Néant ☐	
Adresse de l'entreprise		31000 TOULOUSE			
SIRET		8 3 3 4 5 3 4 4 2 0 0 0 2 6			
Durée de l'exercice en nombre de mois *		16		Durée de l'exercice précédent *	
		Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le	
		31122018			
ACTIF		Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3	Net 4
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations { Fonds commercial* incorporelles { Autres*	010	012		
		014	016	31 740	
	Immobilisations corporelles*	028	030	8 611	
	Immobilisations financières* (1)	040	042	706	
	Total I (5)	044	048	41 057	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052		
	Marchandises *	060	062	48 655	
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066		
	Créances { Clients et comptes rattachés* (2) { Autres* (3)	068	070		
		072	074	4 363	
	Valeurs mobilières de placement	080	082		
	Disponibilités	084	086	32 025	
	Charges constatées d'avance *	092	094	13 093	
	Total II	096	098	98 136	
	Total général (I + II)	110	112	139 193	
PASSIF			Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	5 000		
	Ecarts de réévaluation	124			
	Réserve légale	126			
	Réserves réglementées*	130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* 131)	132			
	Report à nouveau	134			
	Résultat de l'exercice	136	(7 627)		
	Provisions réglementées	140			
Total I	142	(2 627)			
Provisions pour risques et charges	Total II	154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	512		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164			
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	26 833		
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N 169 4 832)	172	114 475		
	Produits constatés d'avance	174			
Total III	176	141 820			
Total général (I + II + III)	180	139 193			
REVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	706	(4) Dont dettes à plus d'un an	195
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

certifié conforme



②

COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIE DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD2019

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise SARL MARMAX		Néant ☐				
A - RESULTAT COMPTABLE				Exercice N clos le 31/12/2018	Exercice N-1 clos le 2			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	209		210	834 162			
	Production vendue { biens services * }	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214			
			217		218	7 629		
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222				
	Production immobilisée *			224				
	Subventions d'exploitation reçues			226				
Autres produits			230	34				
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)				232	841 825			
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234	581 530			
	Variation de stock (marchandises) *			236	(48 655)			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)			238				
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*			240				
	Autres charges externes* : (dont crédit bail - mobilier - immobilier)			242	126 159			
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243	968	244	1 654			
	Rémunérations du personnel *			250	171 500			
	Charges sociales (cf. renvoi 380 du 2033-D)			252	12 205			
	Dotations aux amortissements *			254	3 502			
	Dotations aux provisions			256				
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles }	259	260	262	133			
	Total des charges d'exploitation (II)				264	848 028		
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	(6 203)			
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)			280				
	Produits exceptionnels (IV)			290				
	Charges financières (V)			294	1 423			
	Charges exceptionnelles { Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D) }	347	348	300				
	Impôts sur les bénéfices * (VII)			306				
2 - BENEFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)				310	(7 627)			
B - RESULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	314 7 627			
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316				
	Amortissements excédentaires (art 39-4 C G I) et autres amortissements non déductibles			318				
	Provisions non déductibles*			322				
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324				
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248	330			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	(Part de loyers dispensée de réintégration (art 239 sexies D)	249		251			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998				
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999				
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997				
Déductions	Entreprises nouvelles (44 sexies)	986	Zone franche urbaine (44 octies et 44 octies A)	987	Zones de reconstruction de la défense (44 terdecies)	127		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981	Jeune entreprise innovante (44 sexies A)	989	Zone de revitalisation rurales (44 quinquies)	138		
	Pôles de compétitivité hors CICE (art 44 undecies)	990	Bassins d'emploi à redynamiser (art 44 duodecies)	991	Bassins urbains à dynamiser-BUD (art 44 sexdecies)	992		
	Divers* ZFA (44 quaterdecies)	345	Investissements outre-mer	344	Créance due au report en arrière du déficit	346	Déduction exceptionnelle (art 39 decies)	655
RESULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DEFICITS ANTERIEURS				352	354 10 878			
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière * (Entreprises I S seulement)			356				
	Déficits antérieurs reportables * dont imputés sur le résultat			360				
RESULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DEFICITS				370	372 10 878			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT

Etats financiers au 31/12/2018

ANNEXE

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **139 193 euros**.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **841 825 euros** et un total **charges** de **849 451 euros**, dégageant ainsi un **résultat** de **-7 627 euros**.

L'exercice considéré débute le **01/09/2017** et finit le **31/12/2018**.

Il a une durée de **16 mois**.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les éventuels changements dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation sont détaillés ci-dessous.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, **hors frais d'acquisition des immobilisations et charges financières (sur option de l'entreprise)**.

Les immobilisations financières sont inscrites pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires et n'intègrent pas les frais d'acquisition (sur option de l'entreprise concernant l'intégralité de son portefeuille financier).

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Dépréciation

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition : prix d'achat et frais accessoires, à l'exclusion expresse des frais financiers comptabilisés directement en charge (sur option de l'entreprise).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les valeurs mobilières de placement sont inscrites pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires et **n'intègrent pas les frais d'acquisition** (sur option de l'entreprise concernant l'intégralité de son portefeuille financier).

ANNEXE - Elément 6.12

Charges constatées d'avance

Etat exprimé en euros	Période	Montants	31/12/2018
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION			13 093
LOYER D'AVANCE		12 890	
COTISATIONS SOCIALES		203	
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			13 093

ANNEXE - Elément 6.14

Capital social

Etat exprimé en euros		31/12/2018	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice		5 000,00	1,0000	5 000,00
	Emises pendant l'exercice			0,0000	
	Remboursées pendant l'exercice			0,0000	
	Du capital social fin d'exercice		5 000,00	1,0000	5 000,00

SARL MARMAX
Société à responsabilité limitée
au capital de 5 000 euros
Siège social : 39 rue du Languedoc
31000 Toulouse
833 453 442 RCS Toulouse

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 JUIN 2019**

**DEUXIEME DECISION - AFFECTATION DU RESULTAT - DISTRIBUTION DE
DIVIDENDES**

Affectation du résultat

Les associés décident d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à 7 627 euros de la manière suivante :

Origine

- Résultat déficitaire de l'exercice : 7 627 euros.

Affectation

- Au report à nouveau débiteur, soit 7 627 euros

Rappel des dividendes distribués

L'assemblée générale prend acte que s'agissant du premier exercice, il n'y a jamais eu lieu à distribution de dividendes.

Capitaux Propres

L'assemblée constate qu'en raison de l'affectation de ce résultat, les capitaux propres de la Société sont inférieurs à la moitié du capital social et qu'il convient, conformément aux dispositions de l'article L.223-42 du Code de commerce, que l'assemblée générale extraordinaire des associés soit convoquée dans les quatre mois de la présente assemblée à l'effet de décider s'il y a lieu à dissolution anticipée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par les associés et répertorié sur le registre des décisions des associés.

Pour copie certifiée conforme

Les co-gérants

